

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation
Associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population en cette fin d'année 2023,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

Agglo Sud volley-ball 76	800 €
Association Sport et loisirs pour tous (ASLT76)	640 €
Auto-cycle sottevillais.....	3.700 €
Billard club sottevillais.....	200 €
Normandy BMX Club Sottevillais.....	2.000 €
La Sottevillaise	2.360 €
Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	1.900 €
Stade sottevillais cheminot club - section escrime	360 €
Stade sottevillais cheminot club - section football	3.450 €
Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	1.940 €
Stade sottevillais cheminot club - section judo.....	680 €
Stade sottevillais cheminot club - section lutte	2.360 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	840 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	640 €
Stade sottevillais 76	2.400 €
Sotteville aikibudo	200 €
Amicale Laïque Césaire Levillain (Hip Hop)	250 €
Roller Olympic Club Petit-Quevilly	200 €
Photo Club UAICF	400 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N° 176

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation
Associations sportives et de loisirs

Les associations sottevillaises sont des partenaires importants dans la promotion de valeurs éducatives et culturelles. En outre elles sont des repères dans la vie sociale de nombreuses personnes.

Ludosport, Ludocité, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, foulées sottevillaises, semaine olympique et paralympique, un été au stade, semaine du sport au féminin, Bouge tes vacances, présence sur le temps scolaire en Education Physique et Sportive ou projets de clubs destinés à la promotion de la pratique sportive sont quelques exemples de l'implication associative sportive en collaboration avec la Ville.

Cette participation à différents temps de la vie sottevillaise est un enrichissement pour nos concitoyens tout en permettant aux associations de présenter leur activité à un public parfois éloigné de leur pratique.

La présente délibération reprend une partie de la liste des associations impliquées dans les actions auprès des Sottevillaises et Sottevillais dont l'engagement est soutenu financièrement.